



**RAPPORT DE LA MAIRESSE
MADAME ANDRÉE BOUCHARD
SUR LES FAITS SAILLANTS
DU RAPPORT FINANCIER 2023
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

Mai 2024

RAPPORT DE LA MAIRESSE, MADAME ANDRÉE BOUCHARD, SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023 DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Le 14 mai 2024

Mesdames, Messieurs les membres du conseil,
Mesdames, Messieurs,

Cette déclaration sur les faits saillants du rapport financier 2023 de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est présentée conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport doit être rendu public lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin et être diffusé sur le territoire de la municipalité.

Afin de satisfaire à cette obligation, je vous entretiendrai des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

RAPPORT FINANCIER 2023

Le rapport financier 2023, attesté par la trésorière de la Ville, est déposé au conseil municipal ce 14 mai 2024. Il est accompagné de la reddition de comptes financière qui présente les résultats de l'Administration municipale sous la forme administrative avec laquelle le budget a été adopté.

Le rapport financier est accompagné du rapport de l'auditeur indépendant avec une opinion avec réserve concernant la nouvelle norme liée aux obligations à la mise hors service des immobilisations. Il s'agit d'une réserve que la majorité des villes auront pour 2023 puisque le délai pour faire l'analyse exigée n'était pas suffisant à la suite de la publication de cette-ci. À l'exception de cet élément, Raymond Chabot Grand Thornton confirme que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'exercice financier consolidé 2023 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 4 M\$.

Pour l'Administration municipale, cet excédent représente 3,9 M\$. L'excédent de fonctionnement accumulé non affecté se chiffre à 5,3 M\$. L'excédent accumulé de fonctionnement affecté s'élève à 48 M\$ à la même date.

RÉSULTATS 2023 CONSOLIDÉS		Ville SJSR
Revenus (Fonctionnement et Investissement)	237 126 622 \$	231 038 130 \$
Charges	220 931 908\$	214 762 364 \$
Excédent de l'exercice	16 194 714 \$	16 275 766 \$
Moins : Revenus d'investissement	(22 127 124) \$	(22 127 124) \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales	10 002 767 \$	9 798 178 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	4 070 357 \$	3 946 820 \$

L'excédent de fonctionnement de l'exercice provient essentiellement des revenus de droits de mutations, de revenus d'intérêts supplémentaires, d'une économie de dépenses sur le plan de la rémunération et

des biens et services. De plus, plusieurs éléments ont été plus élevés qu'anticipées notamment la contribution aux organismes, des remboursements de dette et autres dépenses qui ont été en grande partie absorbées par les économies en rémunération et honoraires causés par la pénurie de main-d'œuvre tel que mentionné précédemment.

INVESTISSEMENTS ET DETTE

Au cours de l'exercice financier 2023, l'Administration municipale a réalisé des investissements pour un montant total de 64,8 M\$.

De ce montant, 25,5 M\$ ont été investis en infrastructures de rues, 21,6 M\$ d'investissement ont été affectés aux infrastructures en eau potable et usée, 3,6 M\$ a été investi dans les infrastructures de parcs et 7,6 M\$ a été injecté dans les bâtiments.

Au 31 décembre 2023, la dette de la Ville est de 230 M\$ dont 9% est à la charge du gouvernement du Québec et ses entreprises via les programmes de subvention en infrastructure auxquels la Ville est inscrite, 18% à la charge des contribuables via la taxe spéciale pour le plan de conservation, 25% à la charge des contribuables via les taxes de répartition locale laissant donc 48% à la charge de l'ensemble de la Ville financé à même le taux de taxes annuel.

Les investissements et la dette évoluent en conformité avec la stratégie du cadre financier en place depuis plus d'une dizaine d'année visant à mettre à niveau ou développer nos infrastructures tout en contrôlant l'effet sur le budget et ultimement sur les comptes de taxes.

Je rappelle que le rapport financier et la reddition de comptes financière sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Je vous remercie du soutien que vous me témoignez ainsi qu'au conseil municipal.

La Mairesse